

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Le recensement de la population organisé par l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques), a lieu tous les cinq ans. Cette année, la commune de Saint-Mexant est concernée. **Le recensement de sa population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025.**

Répondre à l'enquête de recensement est rendue obligatoire par la loi mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous. En effet, la connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

Les informations collectées sont strictement confidentielles et les agents recenseurs tenus au secret professionnel.

Trois agents recenseurs : Carine MERCIER, Pierre CONDAMINE et Jo Ann DELGADO, recrutés par M. le Maire, interviendront chez les habitants. Au travers d'une formation dispensée par l'Insee, ils ont été informés du déroulement de leur mission ainsi que de son fonctionnement.

Pour éviter toutes suspicions, les agents recenseurs seront munis d'une carte officielle tricolore, avec leur photo et signée par le maire, Patrick BORDAS.

→ Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

- déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- définir le **nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, etc.
- **identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

→ Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération.

La méthode la plus simple et la plus rapide pour se faire recenser est de répondre en ligne, sur www.le-recensement-et-moi.fr avec les identifiants (code d'accès et mot de passe) fournis par l'agent recenseur.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande : une feuille de logement par foyer et un bulletin individuel pour chaque personne vivant sous un même toit.

En cas d'absence, l'agent déposera une carte signalant son passage et annonçant une seconde visite.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter les coordonnatrices communales à la Mairie (05.55.29.30.03) : Nadine BOUYOUX ou Elodie FRANCO.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

Nous vous remercions par avance de réserver votre meilleur accueil à nos agents recenseurs.

PHOTOS :de gauche à droite: Jo Ann DELGADO, Carine MERCIER, agents recenseurs,Nadine BOUYOUX, coordonnatrice communale,Patrick BORDAS, Maire,Pierre CONDAMINE, agent recenseur, Elodie FRANCO, coordonnatrice communale.

